

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ROUXEL DANIEL sur la commune principale de l'AIOT LA VILLE BLANCHE 22400 ST ALBAN.

La référence de votre dossier est A-3-QAG1ONLY3 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 25/04/2023 à 14h56 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **38786725200018**

Organisme : **FARAGO BRETAGNE**

Fonction : **conseiller bâtiment et installation classée**

### Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

Sexe : **Masculin**

N° SIRET **35249291200014**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ROUXEL DANIEL**

Description des activités :

**L'exploitation exploite actuellement un cheptel de 50 vaches sous le régime RSD. Le projet est d'augmenter de 25 vaches en régime déclaration afin de produire 550000 litres de référence laitière. Le cheptel sera composé à terme de 75 vaches, 3 génisses de plus de 2 ans, 35 génisses de 1 à 21 ans et 35 génisses de moins d'un an. Les capacités de stockage des effluents respectent la réglementation DN6; la capacité de fumière est de 220 m<sup>2</sup> et la capacité de fosse est de 480 m<sup>3</sup>. La pression azotée à terme en croisière sera de 164 uN à l'hectare. Il y a un projet d'extension du logement des génisses et vaches taries sur litière accumulée. Il y a 3 tiers à moins de 100 m de l'exploitation qui ont donné leur accord à l'extension du cheptel; une demande de dérogation est jointe au dossier .**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

**LA VILLE BLANCHE**

**22400 ST ALBAN**

X : 292689

Y : 6842729

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa   | Libellé des rubriques                  | Quantité totale          | Régime | Précisions |
|----------|----------|----------------------------------------|--------------------------|--------|------------|
| 2101     | 2101-2-c | Elevage, transit, vente etc. de bovins | Nombre de vaches<br>75 u | D      |            |

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Forage souterrain **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **3267**

Profondeur : **Plus de 10m de profondeur**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduelles issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**L'élevage produit essentiellement du fumier de raclage pour les 50 vaches en lactation et du fumier très compact pour les autres animaux vaches tarées et génisses de renouvellement. Par ailleurs il y a du lisier de porc importé sur l'exploitation.**

| <b>Pacage</b> | <b>Nom exploitant</b> | <b>Numéro îlot</b> |
|---------------|-----------------------|--------------------|
| 022010338     | ROUXEL DANIEL         | 1 à 25             |

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **83**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **13599**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **13599**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **10099**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **3500**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **4**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**La lutte contre les rongeurs et les insectes sera menée sur l'exploitation par dératisation et désinsectisation régulière faite par l'éleveur. Une aire bétonnée sera installée à l'extérieur et en dehors du passage habituel des animaux, afin de permettre l'enlèvement des animaux plus simplement par les services d'équarrissage. Les déchets de l'exploitation seront triés et mis dans des conteneurs spécifiques pour le tri sélectif. Les bâches seront recyclées par une campagne de ramassage organisée par le GVA. Un local phytosanitaire, fermant à clé, permet le stockage des produits de désherbage, fongicides et insecticides (à l'abri des enfants). Les produits périmés sont redonnés aux coopératives qui organisent des campagnes de ramassage. Les bidons vides sont rincés au champ puis stockés dans un sac étanche et recyclés grâce à la collecte ADIVALOR. Les aiguilles et les bouteilles vides et périmées sont recueillies dans des containers différents pris chez les vétérinaires (opé Hermine)**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Il y a un poteau incendie à moins de 200 m de l'élevage au pied de la chapelle SAINT JACQUES.  
Par ailleurs les locaux sont équipés de 2 extincteurs , l'un dans l'atelier et le second dans la stabulation principale.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**Mandat de dépôt ICPE.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**PLAN DE CADASTRE ROUXEL DANIEL.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**PLAN DE MASSE ROUXEL DANIEL.pdf**

Modification des prescriptions applicables :

**demande dérogation distance & accords des tiers.pdf**